



A.G.A-PL.FRANCE

DOCUMENTS OG DEMATERIALISES
lors de la saisie en ligne de votre déclaration 2035
(se substituant au questionnaire papier)

OGID00 – Informations identification

OGBNC00 – Déclaration du professionnel de l'expertise comptable

OGBNC01 – Informations générales – Généralités, renseignements divers, locaux professionnels, véhicules utilisés à titre professionnel

OGBNC02 – Détail divers à déduire

OGBNC03 – Réintégrations et charges mixtes

OGBNC04 – Tableau de passage

OGBNC05 – TVA – Comptabilité d'engagement

OGBNC06 – TVA – Comptabilité recettes / dépenses

OGBNC07 – Informations complémentaires - Associés

OGBNC08 – Zones libres

Case à cocher "Néant" : Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait rien à faire figurer dans les documents OG. Si tel est le cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case néant cochée.

INFORMATIONS IDENTIFICATION

Libellés	Réponse
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
PERIODE	
Date de début exercice N (format : JJ/MM/AA)	
Date de fin exercice N (format : JJ/MM/AA)	
Date d'arrêté provisoire (format : JJ/MM/AA)	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (A) <i>(1) Recettes exonérées en totalité de TVA</i> <i>(2) Recettes en franchise de TVA en totalité</i> <i>(3) Recettes soumises en totalité à TVA</i> <i>(4) Recettes soumises partiellement à TVA</i> Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement ① OUI ② NON (B)	

(A) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochements TVA ne sont pas à transmettre.

(B) La mention Déclaration rectificative porte sur les tableaux fiscaux uniquement à partir du moment où une information au moins a été modifiée (y compris les annexes libres).

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018 et entièrement complété.

Je soussigné(e),		
Identification du professionnel de la comptabilité		
Dénomination :		N° SIRET :
Adresse :		
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente		
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat		
Profession de l'adhérent		
Profession :		
adhérent de l'association agréée		
Identification de l'association agréée / organisme de gestion		
N° Agrément :		
Désignation :		
Adresse :		
<ul style="list-style-type: none"> • est tenue ou surveillée et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. 		
Format /Type de réponse		Réponse
est tenue selon :		
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.	
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.	
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	
Si plan comptable professionnel ^(A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale.		
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le		A : Nom du signataire :

^(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée est ② ou ③.

Le nom du signataire peut être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

INFORMATIONS GENERALES

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes ----- ----- -----	

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel	

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Néant	
DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée	
Médecins du secteur I	
Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
Divers à déduire	

Case à cocher "Néant" : Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait rien à faire figurer dans le document OG. Si tel est le cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case néant cochée.

REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Nature de la charge	Néant		Montant réintégré (2)
	Montant Total	Mode de réintégration	
		(1)	
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②
 (2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

Case à cocher "Néant" : Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait rien à faire figurer dans le document OG. Si tel est le cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case néant cochée.

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N° 2035
au vu de la trésorerie

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Codes	Observation demandée - Contrôle de régularité	Montants
	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	
	Prélèvements personnels	
	Versements SCM	
	Capital emprunté remboursé dans l'année	
	Acquisitions d'immobilisation	
	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
	TVA décaissée	
	TVA déductible sur immobilisation	
	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
	Autres (à préciser)	
	Total A	
	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	
	Apports	
	Quote-part frais SCM	
	Emprunt (capital reçu)	
	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
	TVA encaissée (case CX de la 2035B)	
	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
	Autres (à préciser)	
	Total B	
	Résultat théorique	(Total A - Total B) (1)
	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A)	(2)
	Encaissements théoriques	((1) + (2))= (3)
	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A)	(4)
	Situation à priori (= (4) - (3) = 0)	(4) - (3)

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		

TVA DEDUCTIBLE	
Renseignements généraux concernant la TVA	
	Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

TVA – COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

RECETTES				
Base HT (*) ⁽¹⁾	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux %			
	Taux %			
	Taux %			
	Taux %			
	Autre taux %			
	Autre taux %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)

<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

**Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.
A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n° 2042.**

Néant	
Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.	
Informations générales	Identification
Nom de l'associé	
Prénom de l'associé	
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel	
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %	
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé	

Informations	Montant
Honoraires Rétrocédés	
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)
	CSG déductible
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)	
Charges sociales personnelles	Obligatoires
	Facultatives
Frais Financiers	
Autres (préciser la nature) :	
Total des Dépenses (B)	
Déductions diverses (C) (à préciser) :	
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :	
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE	(A - B - C + D)
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :	
Montant :	

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule ^(A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

^(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

Case à cocher "Néant" : Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait rien à faire figurer dans le document OG. Si tel est le cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case néant cochée.

